

Registre public D'accessibilité

*Agence
Quissac*

BONJOURS - GROUPE PRÉSENCE 30 - AMPAF

Association d'aide Ménagère et d'aide à domicile des Personnes Agées et des Familles
2147 Chemin du Bachas - CS 20 003 - 30 032 NÎMES CEDEX 1
Tél. : 04 66 70 50 00 • E-mail : contact@bonjours.info • Site internet : www.bonjours.info

SOMMAIRE

1. *Fiche synthèse d'accessibilité*
2. *Attestation d'accessibilité*
3. *Maintenance des équipements*
4. *Sensibilisation / formation du personnel*

1. Fiche synthèse d'accessibilité



ACCESSIBILITE DE



l'Agence Bonjours - Groupe Présence 30 – QUISSAC

- Le bâtiment est accessible à tous :
☒ OUI ☐ NON
- Les services proposés sont accessibles à tous :
☒ OUI ☐ NON
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :
☒ OUI ☐ NON

• **Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap**

- Le personnel est sensibilisé. ☒
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel est formé. ☐
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- Le personnel sera formé. ☐

• **Matériel adapté**

- Le matériel est entretenu et réparé ☒ OUI ☐ NON
- Le personnel connaît le matériel ☒ OUI ☐ NON

• **Contact**

- 04.66.70.50.00
- contact@bonjours.info

• **Consultation du registre public d'accessibilité**

- ☒ A l'accueil ☒ Sur le site internet

N° SIRET : 30718119800028

ADRESSE : 40 avenue des Cévennes 30260 QUISSAC

2. Attestation d'accessibilité

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Gérard RATIER, Directeur Général de l'Association d'Aide Ménagère et d'aide à domicile des Personnes Agées et des Familles, 2147 Chemin du Bachas à Nîmes, atteste sur l'honneur que l'Agence Bonjours - Groupe Présence 30 de Quissac, située au 40 avenue des Cévennes :

☒ Répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur.

☐ Ne répond pas totalement aux règles d'accessibilité en vigueur. Dans ce cadre, des actions ont été engagées auprès du propriétaire des locaux afin qu'il réalise des travaux.

A Nîmes, le 8 septembre 2023

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur Général,



Gérard RATIER



3. Maintenance des équipements

*Pour la maintenance des équipements,
se référer au registre de sécurité.*

4. Sensibilisation et formation du personnel

Sensibilisation : Une plaquette est diffusée par mail auprès du personnel.

Formation du personnel : Si le bâtiment dispose d'équipements spécifiques, le personnel est formé lors de son intégration ainsi que dans le cadre du plan de formation pour les formations suivies.